

BARÈME DES HONORAIRES de Mme Magali MELLADO **À compter du 01/06/2021**

VENTE - Immobilier d'habitation

Prix Net Vendeur	Honoraires TTC
< à 100 000 €	5 000 € TTC
100 000 € à 149 999 €	7 000 € TTC
150 000 € à 179 999 €	9 000 € TTC
180 000 € à 199 999 €	10 000 € TTC
200 000 € à 224 999 €	11 000 € TTC
225 000 € à 249 999 €	12 000 € TTC
250 000 € à 279 999 €	13 000 € TTC
280 000 € à 299 999 €	14 000 € TTC
300 000 € à 349 999 €	16 000 € TTC
350 000 € à 399 999 €	18 000 € TTC
400 000 € à 449 999 €	20 000 € TTC
450 000 € à 499 999 €	22 000 € TTC
> à 500 000 €	5 % TTC

VENTE - Immobilier commercial et d'entreprise

Prix Net Vendeur	Honoraires TTC
< à 100 000 €	10 000 €
100 000 € à 199 999 €	13 000 €
200 000 € à 299 999 €	20 000 €
300 000 € à 500 000 €	30 000 €
> à 500 000 €	6 %

www.immoforfait.fr

BARÈME DES HONORAIRES de Mme Magali MELLADO **À compter du 01/06/2021**

LOCATION - Immobilier d'habitation

Forfait Location TTC

Publicité / Recherche du locataire / Visite du locataire / Constitution du dossier

1 mois de Loyer Hors Charges + Indice Alur au m² suivant la zone concernée*

Remarque : L'Agent n'est pas habilité à rédiger le bail ni l'état des lieux.

Règle de répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur :

- 1/ La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50% du montant total des honoraires.
- 2/ Le montant des honoraires à la charge du locataire ne peut dépasser les seuils du tableau ci-dessous.
- 3/ Le montant à la charge du bailleur correspond à la somme restante
(Total des Honoraires - Honoraires à la charge du locataire)

Zones*	Très tendue	Tendue	Reste du territoire
Montant maximum TTC**	10,80 € / m ²	9,00 € / m ²	7,20 € / m ²

*Zones définies par le décret du 01/08/2014

**Montants maximum légaux déduction faite de 10% au titre de la non rédaction du bail de location par ImmoForfait.

Les honoraires seront dus à la signature du bail de location et directement payés par le(s) locataires et le(s) bailleurs

LOCATION - Immobilier commercial et d'entreprise

Forfait Location TTC

Publicité / Recherche du locataire / Visite du locataire / Constitution du dossier

12% TTC du montant total des loyers des 3 premières années
(1^{ère} période triennale)

Remarque : L'Agent n'est pas habilité à rédiger le bail commercial ni l'état des lieux.

Les honoraires seront dus à la signature du bail et directement payés par l'intéressé

www.immoforfait.fr